

LE CODE DU SPORT (1/4)

A) AVANT :

- ✓ LOI SUR LE SPORT du 16/07/84 (mod. 1992 à 2006)
- ✓ 52 articles et + 30 décrets et arrêtés d'application

1) ORGANISATION DES A.P.S. :

- Org. générale : EPS, Fédérations, Collect. Territ....
- Org. Particulière : Haut Niveau, droit d'exploitation, handicap, APPN....
- Sécurité : suivi médical, assurances...



LE CODE DU SPORT = CDS (2/4)

2) FORMATION ET PROFESSION :

- Ens. contre rémunération : VAE, déclaration act. ...
- Exploitation Et APS : Ouverture, déclaration...
- Sécurité : infractions, sanctions

Articles abrogés et transférés dans CDS

sauf

Code de l'éducation = EPS, Cadre formations et professions...

Changement de forme mais pas du fond !



LE CODE DU SPORT (3/4)

2. MAINTENANT (depuis 2006) :

- ✓ Réglementation sportive dans les codes (cf: A. Delmas)

- ✓ Code du sport décomposé en Livres / Titres / Articles L n° :
 - Livre 1 : Organisation des APS : Rôle Etat, Asso., Fédés, CNOSF...
 - Livre 2 : Acteurs du sport : Form. Ens., Rémunération, SHN, dopage...
 - Livre 3 : Pratiques sportives : Lieux, APPN, Obligations, Manif. ...
 - Livre 4 : Dispositions diverses : Financement du sport, Outre-mer



LE CODE DU SPORT (4/4)

- ✓ Pratique et ens. à l'air : A. 22/06/98 mod. 00

DEVIENT

« 30 cds plongee air » = Manuel de formation technique de la CTN
= **Articles A. 322-71 à 322-87**

- ✓ Pratique et ens. aux mélanges : A. 09/07/04

DEVIENT

« 31 cds plongee melange » = Manuel de formation technique de la CTN
= **Articles A. 322-88 à 322-115**

